

MAIRIE DE BEVONS
REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE

COMPTE RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt et un et le vingt juillet à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de BEVONS régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur HUSER Marc, Maire.

Présents : Mesdames GRONCHI Karine, LEAL Séverine, MAZIERE Audrey, Messieurs DA PRATO Joël, HUSER Marc, PIZOIRD Vincent, PLAUCHE Régis, SCOTTI Patrick, THOMAS Frédéric

Absents excusés : Madame JULIEN Valérie, Monsieur PLAUCHE Jonathan

Convocation et affichage : 15/07/2021

Secrétaire de séance : Madame MAZIERE Audrey

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 9

En préambule,

- le Conseil Municipal remercie vivement tous les intervenants bénévoles du SIVU qui ont géré les problèmes d'alimentation en eau potable fin juin / début juillet, avec le minimum d'impact pour les utilisateurs,
- le Maire remercie les 28 administrés qui ont participé aux bureaux de vote et aux dépouillements des élections Départementales et Régionales des 20 et 27 juin 2021.

APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 1^{er} JUIN 2021

Monsieur le Maire présente le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021 et le soumet à approbation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du Conseil Municipal du 1^{er} juin 2021.

1. ACHAT DE PARCELLES DU SIVU DE L'EAU ET DE L'ASSAINISSEMENT DE LA VALLEE DU JABRON / COMMUNE DE BEVONS

Monsieur le Maire indique qu'il a fait une demande d'achat de terrains auprès du SIVU de l'Eau et de l'Assainissement de la Vallée du Jabron le 30 mars 2021. Elle concerne la parcelle section A n°533 d'une surface de 1313 m² et une partie de la parcelle section A n°531. Cette dernière, cadastrée section A n°568 (provisoirement n°531a) et constituée dans le document d'arpentage réalisé par le cabinet Jacques OHNIMUS, est d'une superficie de 1154 m².

Le 07 juin 2021, le SIVU de l'Eau et de l'Assainissement de la Vallée du Jabron a délibéré en ce sens (DE_013_2021) et proposé un prix de 2467 €.

Cette cession sera constatée par un acte notarié établi auprès de l'étude PROJURIS, Notaires à Sisteron. Il sera notifié une servitude de passage concernant tous les réseaux susceptibles d'être nécessaires pour le service public dans l'intérêt du Syndicat Eau et Assainissement de la Vallée du Jabron et de tout autre exploitant, ainsi qu'une servitude de passage pour des véhicules lourds devant intervenir à la station d'épuration.

Les frais d'arpentage ont été financés par la Commune de Bevons et les frais de notaires liés à cette cession seront également à la charge de la Commune de Bevons.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide l'acquisition, pour 2467 € (deux mille quatre cent soixante-sept €), des parcelles section A n°533 et section A n°568 d'une surface totale de 2467 m² appartenant au SIVU de l'Eau et de l'Assainissement de la Vallée du Jabron ;**
- **Décide que les frais d'acte notarié incombent à la Commune de Bevons ;**
- **Autorise Monsieur le Maire à signer l'acte à venir auprès de l'étude PROJURIS, Notaires à Sisteron et toutes les pièces relatives à cette affaire.**

2. CONVENTION DE LOCATION MISE A DISPOSITION SALLE ET MATERIEL AVEC L'ASSOCIATION pARTage

Monsieur le Maire présente la convention entre la Mairie et l'Association pARTage dans le cadre des cours de vitraux animées par Madame Ans Barillé-Riedijk au cours de l'année scolaire 2021-2022.
Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil, à l'unanimité, valide la convention entre la Mairie et l'Association pARTage dans le cadre des cours de vitraux animées par Madame Ans Barillé-Riedijk au cours de l'année scolaire 2021-2022 et autorise le Maire à signer cette convention.

3. ETAT DE NON-VALEUR POUR LE BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'il est nécessaire de procéder à des admissions en non-valeur de dettes irrécouvrables afin d'apurer la comptabilité de la commune. Le montant de cette dette s'élève à 192.00 € pour le budget principal. Cela correspond à des dettes de 2019.
Il indique que cette opération est purement comptable et n'efface en aucun cas les dettes des débiteurs.
Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer sur cette affaire.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide l'admission en non-valeur des produits irrécouvrables pour un montant de 192.00 € pour le budget principal.

4. VIREMENT DE CREDITS – BUDGET PRINCIPAL

Monsieur le Maire indique que des virements de crédits d'ordre budgétaire sont nécessaires sur le budget principal afin de réaliser les écritures d'amortissement de deux études géotechniques réalisées en 2017.
Il propose donc les opérations suivantes :

ARTICLE	BUDGET 2021	DM 2021	AUGMENTATION	DIMINUTION	SITUATION NOUVELLE
DF 6811-042	0.00 €		4 800.00 €	0.00 €	4 800.00 €
DF 023	42 646.00 €		0.00 €	4 800.00 €	37 846.00 €
RI 2803-040	0.00 €		4 800.00 €	0.00 €	4 800.00 €
RI 021	42 646.00 €		0.00 €	4 800.00 €	37 846.00 €

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ces différents points.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les virements de crédits proposés ci-dessus.

5. CONTRAT D'ADHESION REVOCABLE A L'ASSURANCE CHÔMAGE

Monsieur le Maire indique que suite au remplacement du personnel titulaire par du personnel en contrat à durée déterminé, il serait souhaitable d'adhérer à l'assurance chômage.

Monsieur le Maire présente les principes du contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage :

- adhésion d'engagement de 6 ans, renouvelé par tacite reconduction, sauf dénonciation formulée un an avant la fin du contrat ;
- adhésion concerne tous les agents non titulaires et non statutaires ;
- une période de stage de 6 mois à compter de la date de signature du contrat s'applique. Durant cette période, l'employeur public verse les cotisations dues mais continue d'assurer l'indemnisation des agents dont la fin de contrat intervient au cours de cette période.

Monsieur le Maire invite le Conseil Municipal à délibérer sur ce contrat d'adhésion.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le contrat d'adhésion révocable à l'assurance chômage et autorise le Maire à signer tous les documents relatifs à cette affaire.

6. CONTRAT DE LOCATION DU PHOTOCOPIEUR

Monsieur le Maire indique que la contrat signé pour 5 ans avec B.CONTACT, s'achève à la fin de l'année 2021. Le photocopieur de l'Ecole étant devenu obsolète (mise en service en 2014), il est proposé de déplacer le photocopieur de la Mairie (mise en service en 2016) vers l'Ecole et de signer un nouveau contrat pour 5 ans avec B.CONTACT.

Monsieur le Maire présente le devis correspondant et comprenant :

- la livraison et l'installation (150 € HT) d'un nouveau photocopieur à la Mairie,
- le forfait de location et de maintenance mécanique pour 2000 copies N/B et 2000 copies couleurs, consommables inclus hors papier et agrafes (845 € HT/trimestre),
- le forfait de maintenance connectique (50 € HT/trimestre).

Le déplacement et l'installation du photocopieur de la Mairie vers l'Ecole et l'enlèvement du photocopieur de l'Ecole seront réalisés par B.CONTACT.

Sont non comprises, les copies N/B et couleurs faites au-delà du forfait, à un tarif respectif de 0,014 € HT/copie et 0,140 € HT/copie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le devis de la Société B.CONTACT décrit ci-dessus et autorise le Maire à signer le contrat de location / maintenance avec la Société B.CONTACT pour une durée de 5 ans.

7. ATTRIBUTION DE LA POSE DE LA SIGNALÉTIQUE DANS LE CADRE DE L'ADRESSAGE DE LA COMMUNE DE BEVONS

Monsieur le Maire rappelle le dossier de l'adressage communal et indique que suite à l'achat de la signalisation, il est nécessaire de choisir l'entreprise qui en fera la pose.

Monsieur le Maire présente les devis des Sociétés Batrama Clares, Simlac Terrassement et TP Valernes.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, retient la société TP Valernes et valide le devis d'un montant de 4830 € HT pour la pose de la signalétique dans le cadre de l'adressage de la Commune de Bevons et autorise Monsieur le Maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

8. RAPPEL DES DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DE SES DELEGATIONS

- Achat d'une traversée de décoration de Noël pour la cour de l'Ecole / Mairie : 682 € HT ; 818,40 € TTC. Commande réceptionnée le 01/07/2021
- Achat et livraison de grave 0/80 : 1842,24 € HT ; 2210,69 € TTC ; commande réceptionnée et mise en place bénévolement au Chemin du Collet

9. QUESTIONS DIVERSES

Réunions :

- SIVU le 07/06 : délibération concernant la vente de parcelles à Bevons, demande de prise d'arrêté municipal règlementant l'usage de l'eau potable
- « Transfert des Compétences Eau et Assainissement » le 09/06
- Conseil des écoles le 22/06 :
 - discussions sur l'accès protégé de l'école de Bevons
 - cantine : adapter les repas aux plus jeunes, même dessert pour toute la tablée
 - répartition des classes à la rentrée 2021 (effectif attendu) : petite et moyenne section : Noyers sur Jabron (17) ; grande section et CP : Noyers sur Jabron (25) ; CE1 et CE2 : Valbelle (20) ; CM1 : Valbelle (14) ; CM2 : Bevons (17)
- Élections Départementales et Régionales des dimanches 20 et 27/06 : taux de participation de 44,5 % au 1^{er} tour et 47,5 % au 2^{ème} tour
- Bureau le 21/06 et Conseil Communautaire de la CCJVLVD le 28/06 : marché éclairage public attribué à URBELEC, transfert de compétences eau et assainissement, convention avec les déchetteries, délégation

GEMAPI, programme Mobilité, sentiers de randonnées Vallée du Jabron, Contrat de Ruralité, de Relance et de Transition Ecologique (CRTE), recrutement d'un chargé de mission environnement

- Nouveau Centre d'Incendie et de Secours de Sisteron, 1^{ère} réunion de travail le 05/07
- Référents Sureté de la Gendarmerie concernant la vidéosurveillance et les excès de vitesse le 08/07 : accord du Colonel de la Gendarmerie pour étudier le projet de vidéoprotection
- Concert mellophone et piano en l'Eglise de Bevens le 11/07 : 20 personnes dans l'assistance
- Préfète, Sous-Préfète et l'ensemble des Maires de la CCJLVD le 13/07 : énergies renouvelables, transfert compétence eau/assainissement, gens du voyage

Entretiens et travaux réalisés

- Démolition abribus aux « Rouines » par TP Valernes
- Rénovation du jardin d'enfants du Castel : balançoire et bancs
- Entretien du jardin de la Mairie
- Achat de panneaux de signalisation pour indiquer les travaux

Entretiens et travaux à finaliser / venir

- Récupération de l'ancien transformateur pour stockage matériel : en discussion
- Chemin des Clos :
 - buse sous le chemin : devis Batrama Clares retenu pour un montant de 1550 € HT, 1860 € TTC
 - retouches de bicouche : OK, sans urgence
 - muret de soutènement en pierres sèches : à surveiller et à envisager en 2022 (enrochement + béton)
- Projet « Cour de l'Ecole / Mairie » : proposition de la Ferronnerie Alpine correspond au budget ; manque la partie accès contrôlé ; demande de subvention à soumettre à la Région (FRAT1250)
- Conteneurs OMR : demande d'achat de nouveaux conteneurs transmise à la CCJLVD
- Déploiement de la fibre optique : SFR détient le monopole jusqu'à la fin de l'année pour un contrat avec les particuliers
- Adressage : délai de livraison des panneaux = fin septembre !
- Vitesse excessive sur la RD946 :
 - devis feu récompense : 2033,36 € HT, 2440,03 € TTC : à étudier techniquement
 - intervention prévue de la gendarmerie motorisée de Peyruis
- Route du Collet : devis à établir pour rénovation, par tronçon, à partir de 2022 ; demande de subvention à faire fin 2021

Divers

- Distribution du n°119 de « Vivre au Jabron »
- Eau brute souterraine conforme en tous points
- Nombreuses interventions de bénévoles du SIVU pour résoudre des problèmes d'alimentation en eau potable
- Incivilités : envoi de 3 courriers LRAR
- Refus d'une demande d'inscription scolaire hors secteur pour 2 enfants

La séance est levée à 21h20

Le Maire,
Marc HUSER

